

ANNEXE I

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES NIVEAUX DE DOTATION EN MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Détermination des bassins de vie et des « cantons ou villes »

Les bassins de vie : c'est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux principaux équipements et à l'emploi. La nomenclature est disponible sur le site de l'INSEE, téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie.htm

Les « cantons ou villes » : ce zonage a été adapté par l'INSEE pour des besoins d'étude ; à la différence du canton, le « canton ou ville » (ou pseudo-canton) est un regroupement d'une ou plusieurs communes entières (1). La géographie du zonage, comme celle des cantons, fait l'objet de mise à jour par l'INSEE.

Les zones sous-dotées : le principe général de la détermination de zones sous-dotées (les bassins de vie et, pour les grandes unités urbaines de plus de 30 000 habitants, les « cantons ou villes ») est de mettre en regard une densité de professionnels faible avec une activité forte susceptible d'indiquer une tension sur l'offre, et donc une réponse insuffisante aux besoins de santé de la population, en tout cas une inégalité dans la réponse effective aux besoins.

Les zones surdotées : de façon symétrique la méthode détermine des zones surdotées, en ce qu'elles présentent à la fois une forte densité de professionnels et une activité plutôt faible, signe d'une certaine saturation.

Source des données

Les données sont issues de la CNAMTS : FINPS (janvier 2007), Erasme v1 2006, SNIR-PS 2005 (2) (année de remboursement, tous régimes).

Elles concernent les professionnels libéraux de France métropolitaine actifs au 31 décembre 2006, ayant perçu au moins 5 000 euros. Un professionnel installé en cours d'année est comptabilisé en fonction du nombre de mois de présence. Les professionnels exerçant dans plusieurs cabinets d'une même zone sont comptés pour un seul ; lorsqu'ils exercent dans plusieurs zones, ils sont comptés dans chacune au prorata de leur activité. Les professionnels à temps partiel sont comptés pour un.

Critères principaux

Le profil de chaque zone est établi en fonction de 2 critères :

- la densité rapporte le nombre de professionnels exerçant une activité libérale dans le bassin de vie à la population résidente.
- l'activité est mesurée par les honoraires sans dépassement moyens des professionnels libéraux exerçant dans la zone.

Le nombre de professionnels et les honoraires correspondent aux données de l'année 2006. La population est celle au dernier recensement général.

Chaque zone est classée selon sa densité de praticiens et les honoraires individuels moyens.

Méthode

Le classement retenu est établi en fonction des valeurs de différents centiles.

Chaque critère est considéré comme :

- très faible : quand il est < 1^{er} décile (10 %) ;
- faible : quand il est ≥ 1^{er} décile et < 1^{er} quartile (25 %) ;
- moyen : quand il est compris entre le 1^{er} et le dernier quartile (50 %) ;
- fort : quand il est ≥ dernier quartile (25 %) et < dernier décile (10 %) ;
- très fort : quand il est ≥ dernier décile (10 %).

Les profils sont ensuite établis en fonction du croisement de ces 2 critères :

PROFIL	CRITÈRE D'ACTIVITÉ	CRITÈRE DE DENSITÉ
Intermédiaire	Très faible	Très faible
Intermédiaire	Faible	Très faible

(1) Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale, et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'INSEE a donné un code « canton ou ville » fictif pour la commune principale, entière. Pour la ou les communes périphériques, le « canton ou ville » est identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale qu'il comprenait.

(2) Le SNIR-PS permet une estimation tous régimes des données en appliquant un taux régime général pour chaque bassin de vie.

PROFIL	CRITÈRE D'ACTIVITÉ	CRITÈRE DE DENSITÉ
Intermédiaire	Moyenne	Très faible
Très sous-doté	Forte	Très faible
Très sous-doté	Très forte	Très faible
Intermédiaire	Très faible	Faible
Intermédiaire	Faible	Faible
Intermédiaire	Moyenne	Faible
Sous-doté	Forte	Faible
Sous-doté	Très forte	Faible
Surdoté	Très faible	Moyenne
Intermédiaire	Faible	Moyenne
Intermédiaire	Moyenne	Moyenne
Intermédiaire	Forte	Moyenne
Sous-doté	Très forte	Moyenne
Surdoté	Très faible	Forte
Surdoté	Faible	Forte
Intermédiaire	Moyenne	Forte
Intermédiaire	Forte	Forte
Intermédiaire	Très forte	Forte
Très surdoté	Très faible	Très forte
Très surdoté	Faible	Très forte
Intermédiaire	Moyenne	Très forte
Intermédiaire	Forte	Très forte
Intermédiaire	Très forte	Très forte

ANNEXE II

CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES EN CINQ NIVEAUX DE DOTATION

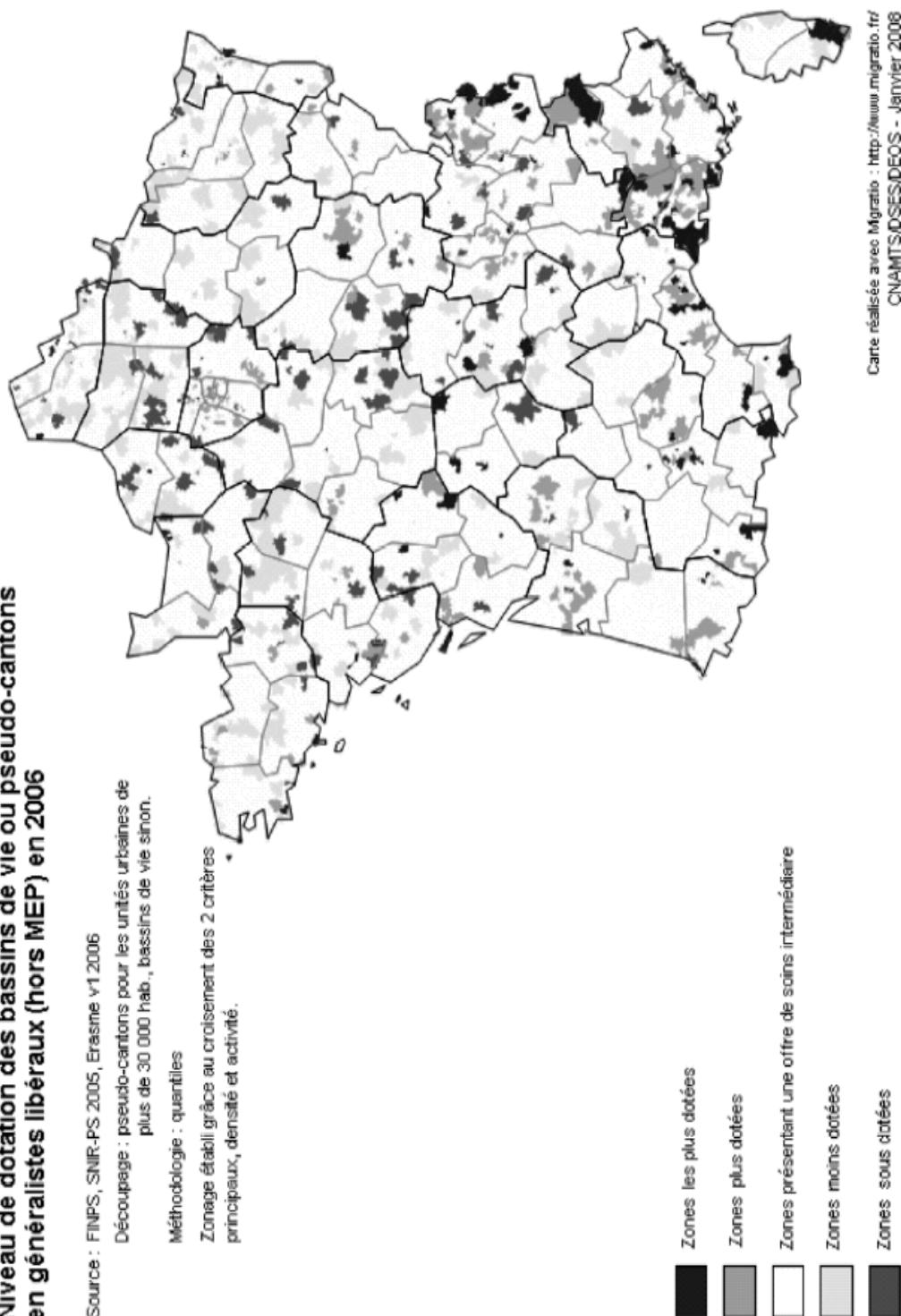
Niveau de dotation des bassins de vie ou pseudo-cantons en généralistes libéraux (hors MEP) en 2006

Source : FINPS, SNIR-PS 2005, Erasme v1 2006

Découpage : pseudo-cantons pour les unités urbaines de plus de 30 000 hab., bassins de vie sinon.

Méthodologie : quantiles

Zonage établi grâce au croisement des 2 critères principaux, densité et activité.



Carte réalisée avec Migratio : <http://www.migratio.fr/>
CNAFTS/IDESIDEO - Janvier 2006
Source : DATA/CNAFTS Fonds cartographiques franciliens (c) tous droits réservés